

**L'ordre du jour de ce Comité Technique Local (CTL) était le suivant :**

- Présentation des opérations Nouveau Réseau de Proximité (NRP) 2021-2023
- Mise en œuvre des opérations NRP au 1er janvier 2021
- OPH de Montereau - Passage en comptabilité commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Recrutements contractuels
- Campagne d'évaluation 2020

Vous trouverez ci-dessous la résolution intersyndicale lue à l'ouverture de ce CTL.

**RÉSOLUTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE LA DDFiP 77**



Les représentants du personnel SOLIDAIRES Finances Publiques 77, CGT Finances Publiques 77, FO DGFIP, CFDT Finances Publiques 77 et CFTC DGFIP 77 réunis ce jour constatent :

En dépit de la volonté unitaire des représentants du personnel de la DDFiP de Seine-et-Marne de réunir un CTL en présentiel, dans des conditions correctes et soucieuses des mesures sanitaires, pour débattre de la position des personnels dans leur immense majorité opposés au projet Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui devrait s'appliquer dès 2021 pour de nombreuses résidences et regroupant plus d'une centaine d'agents, et après un 1<sup>er</sup> boycott le 6 novembre 2020, la DDFiP 77 a décidé de maintenir un CTL en audioconférence le 10 novembre 2020, convoqué à 14 h pour aborder, ni plus, ni moins que 7 points à l'ordre du jour, pour terminer à quelle heure ? La DDFiP voudrait en passer par force, elle ne s'y prendrait pas autrement.

Les représentants du personnel SOLIDAIRES Finances Publiques 77, CGT Finances Publiques 77, FO DGFIP, CFDT Finances Publiques 77 et CFTC DGFIP 77 réunis ce jour revendiquent :

- Aucun coup de force de la DDFiP 77. Que notre CTL puisse se tenir dans des conditions correctes.
- L'abandon du NRP : c'est l'exigence des personnels, dont nous sommes les porteurs.
- Cela signifie aucune suppression de résidences, aucune suppression de postes. Maintien des résidences actuelles !

Monsieur le Directeur ,

Une nouvelle période de confinement a débuté le 30 octobre dans notre pays. La situation, tant pour les services de santé que pour l'hôpital public, est toujours aussi catastrophique. Le gouvernement a souhaité un confinement plus souple.

Ainsi, les agents de la Fonction publique et notamment ceux de la DGFIP doivent rester actifs pour un soutien de l'économie alors qu'en même temps, on demande à un maximum de personnes d'être en télétravail 5 jours sur 5. Si les modalités de mise en œuvre du confinement sont assouplies, la situation sanitaire demeure aussi inquiétante qu'au printemps.

Ce qui reste certain, c'est que les agents doivent continuer leurs activités professionnelles mais avec une protection sanitaire qui devrait être accrue.

Ainsi, les priorités ne paraissent pas être les mêmes pour tous; mise en œuvre des réformes et des opérations de restructurations pour la DG et une sécurité renforcée demandée par les agents.

La crise sanitaire a révélé l'importance du dialogue social. Néanmoins, la tenue de ce CTL ne paraît pas opportune dans les conditions actuelles.

L'alliance CFDT-CFTC demande que toutes les réformes soient au mieux suspendues , au pis aller reportées, du moins pour celles prévues au début 2021. Il ne faut pas oublier que les agents restent opposés à ces projets.

En effet, les conditions de travail, le manque d'effectifs, les surcharges de travail et le possible retard dans les missions suite au 1er confinement sont autant de facteurs anxiogènes et contre productifs . Est-il nécessaire d'en rajouter ? Les risques encourus en pleine crise sanitaire seraient probablement aggravés par des regroupements de services , des déménagements ou tout autre restructuration.

Y a-t-il urgence pour le top départ du Nouveau Réseau de Proximité (NRP)? La crise sanitaire ralentit le pays mais pas la DGFIP? Quelles sont les contraintes qui obligent la DDFiP à respecter impérativement le calendrier décidé en 2019?

La DDFiP du 77 se prévaut d'être une direction proche de ses agents. Dès lors il vous appartient de prouver votre bon sens et le respect de votre personnel.

**Au nom des agents, l'alliance CFDT-CFTC demande l'abandon du NRP et des réformes régressives, et a minima leurs suspensions immédiates.**

Concernant les autres points à l'ordre du jour (Passage en comptabilité commerciale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'OPH de Montereau, recrutements de contractuels et le bilan de la campagne d'évaluation 2020), l'alliance CFDT-CFTC considère qu'ils auraient pu faire l'objet d'un CTL distinct afin de laisser toute sa place au dialogue sur la mise ne place du NRP en ces temps difficiles.

Finalement, ce CTL s'est tenu sur 2 demies journées; le mardi 10 novembre de 14H00 à 18H00 et le vendredi 13 novembre de 09H30 à 13H30.

## Présentation des opérations NRP 2021-2023

Selon le calendrier , la DDFiP de Seine et Marne comprendra en 2023:

- des services de direction;
- des services chargés des opérations de contrôle fiscal (BCR, BDVG, PCE et PCR);
- 6 services des impôts des particuliers;
- 4 services des impôts des entreprises;
- 6 services de gestion comptable;
- 12 conseillers aux décideurs locaux;
- 2 trésoreries « hospitalières »;
- 1 trésorerie « amendes »;
- 1 paierie départementale;
- 2 services de publicités foncière et d'enregistrement;
- 1 pôle topographique et de gestion cadastrale.

### Nouveau Réseau de Proximité en Seine et Marne Cadencement des opérations 2021-2023

	Service d'accueil			Date de transfert du service		
	Pôle Service des Impôts des Entreprises (Pôle SIE)	Pôle Service des Impôts des Particuliers (Pôle SIE)	Service de Gestion Comptable (SGC)	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Trésorerie
Bassée-Montois			Provins			01-01-2023
Bussy Saint Georges			Chelles			01-01-2021
Chelles			Chelles			01-01-2021
Claye-Souilly			Meaux			01-01-2021
Coulommiers	Transformation en antenne du pôle SIE de Meaux	Transformation en antenne du pôle SIP de Meaux	Coulommiers	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2021
Fontainebleau	Montereau	Montereau	Fontainebleau	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2023
Lagny Sur Marne	Transformation en antenne du pôle SIE de Roissy en Brie	Lagny Sur Marne	Centre Hospitalier Est Francilien (Lagny sur Marne)	01-01-2023	01-01-2021	Déjà effective
Magny Le Hongre			Coulommiers			01-01-2021
			Chelles			
Meaux	Meaux	Meaux	Meaux	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2021
Melun	Melun	Melun	SPL de Melun	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2023
			Hôpital du Sud (Melun)			
			Amendes			Transfert vers la cité administrative à une date non fixée
			Paierie départementale			
Montereau	Montereau	Provins	Fontainebleau	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2023
Nangis		Provins				01-01-2021
Nemours	Antenne du SIE de Melun	Montereau	Fontainebleau	Déjà effective	01-01-2022	01-01-2023
Noisiel	Roissy en Brie	Noisiel	Chelles			01-01-2021
Provins	Montereau	Provins	Provins	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2021
Roissy en Brie	Roissy en Brie	Noisiel	Chelles	01-01-2023	01-01-2022	01-01-2021
Rozay en Brie			Coulommiers			01-01-2021
Sénart (implanté à Melun)	Melun	Melun	Melun	01-01-2022	01-01-2022	01-01-2023

## Relocalisation des services d'Île de France vers les territoires

Selon la **Direction Générale (DG)**, le NRP vise à renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires tout en modernisant l'organisation de ses services. Par un volet appelé «démétropolisation», la DG veut rééquilibrer l'implantation des services de la DGFIP par la relocalisation de services des grandes métropoles et d'Île-de-France vers les territoires.

L'objectif est de délocaliser sur l'ensemble du champ du ministère des Comptes publics jusqu'à 3 000 emplois d'ici 2026, dont 2 500 environ pour la DGFIP.

La Seine-et-Marne, situé géographiquement en Île-de-France, constitue donc un département « exportateur » de missions vers les territoires plus ruraux.

Ainsi, de 2021 à 2026 que des transferts des missions seront opérés. Ils concerneront la fiscalité des professionnels, le CSP à distance des particuliers ainsi que la publicité foncière et l'enregistrement.

**Cette mesure est la conséquence de la crise « des gilets jaunes ». Elle permet au gouvernement de faire croire aux élus locaux qu'il s'intéresse au devenir des territoires ruraux.**

**La reprise d'emplois sur le département est de 89:**

- **39 emplois pour la fiscalité des professionnels** dont une partie participerait à la création d'une antenne SIE dédiée à la Seine-et-Marne et implantée à Verdun;
- **12 emplois pour le CSP à distance des particuliers;**
- **38 emplois pour la publicité foncière et l'enregistrement.**

Si l'on se base sur le nombre d'emplois implantés au tableau général des emplois de 2020 :

- les 4 SIE subsistants en 2023 comptent 185 emplois répartis en 47 emplois au SIE de Melun, 62 emplois sur Meaux, 51 emplois au SIE de Roissy et 25 emplois au SIE de Montereau,
- les Pôle Contrôle Revenu Patrimoine (PCRP) comptent 57 emplois répartis en 15 emplois au PCRP de Melun-Senart, 22 emplois au PCRP de Melun et 20 emplois au PCRP de Meaux
- les Service de la Publicité Foncière de l'Enregistrement (SPFE) comptent 71 emplois répartis en 31 emplois au SPFE de Melun et 40 emplois au SPFE de Meaux

**Cette projection ne tient pas compte des suppressions d'emplois à venir qui font que ces transferts ne seront pas anodins pour les agents du département.**

La mise en place de ces services s'opérera progressivement à compter de 2021 jusqu'en 2026, en réimplantant des emplois libérés par les départs « naturels » des agents (départs à la retraite, départs suite à mutation ou promotion) des services concernés.

Les agents ne seront pas obligés de suivre leur mission; ils ne le feront que s'ils sont volontaires et bénéficieront alors d'un accompagnement spécifique.

Les agents concernés par des changements de lieu de travail ont la garantie de rester sur leur département d'affectation. Les changements d'affectation seront accompagnés et les situations individuelles devraient être prises en compte.

Les agents concernés qui décideront de suivre leur métier bénéficieront d'une priorité de mutation et d'un accompagnement financier. Les agents qui souhaitent suivre leurs missions, transférées dans un autre département, bénéficieront d'une priorité supra-départementale dans le cadre d'un appel national à candidatures organisé à la création du service.

Cet appel à candidatures sera également ouvert à tous les agents qui souhaiteraient rejoindre le nouveau service avec une priorité aux agents affectés dans un service identique au service « démétropolisé ».

Les agents qui ne souhaiteront pas rejoindre le nouveau service créé auront la garantie d'être maintenus dans leur département d'affectation.

Lorsqu'ils changeront de lieu d'affectation, ils pourront prétendre, en accompagnement de cette mobilité géographique, :

- au versement d'une prime de restructuration de service ;
- au complément indemnitaire d'accompagnement en cas de perte de rémunération à la suite de cette restructuration, versé au maximum pendant six ans ;
- au versement d'une indemnité en fonction du nombre de jours de formation suivi si le changement de fonctions nécessite une formation permettant l'adaptation de leurs compétences.

## Centre de Gestion Comptable de Chelles

Le Centre de Gestion Comptable (CGC) de Chelles sera implanté au Centre Des Finances Publiques (CDFiP) de Chelles. Le SGC reprend les activités du Secteur Public Local (SPL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des trésoreries de Bussy Saint Georges, Chelles, Marne La vallée, Roissy Pontault et d'une partie du SPL de Magny Le Hongre.

La résiliation des baux générera une économie annuelle de 126 324 € pour Bussy Saint Georges et de 69 216 € pour Magny Le Hongre.

<b>Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les trésoreries constituant le SGC</b>					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Bussy Saint Georges	1	2	8	2	13
Trésorerie de Chelles	1	1	6	2	10
Trésorerie de Magny-Le-Hongre			3	1	4
Trésorerie de Marne La vallée	1	1	5	3	10
Trésorerie de Roissy-Pontault	1	1	5	3	10
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>47</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le SGC</b>					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>44</b>

Les 3 emplois comptables de A+ des Trésoreries de Bussy Saint Georges, Marne La vallée et Roissy-Pontault sont transformés en A+ administratif et permettront la création de 3 Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL).

**Le travail à distance pour le SGC de Chelles ne concernera que les agents du site de Roissy-Pontault.**

## Centre de Gestion Comptable de Coulommiers

Le SGC sera implanté au CDFiP de Coulommiers. Le transfert des activités vers le SGC de Coulommiers va entraîner la fermeture des trésoreries de Rozay-en-Brie et de Magny-Le-Hongre, une partie des activités de cette dernière (Val d'Europe) étant transférée au SGC de Chelles.

La résiliation des baux générera une économie annuelle de 69 216 € pour Magny-Le-Hongre et de 28 480 € pour Rozay-en-Brie.

<b>Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les trésoreries constituant le SGC</b>					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Coulommiers	1	2	6	6	15
Trésorerie de Magny-Le-Hongre	1	1	3		5
Trésorerie de Rozay-en-Brie	1		3	1	5
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>25</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le SGC</b>					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>26</b>

Les 2 emplois comptables de A+ des Trésoreries de Magny-Le-Hongre et Rozay-en-Brie sont transformés en A+ administratif et permettront la création de 2 CDL.

## Centre de Gestion Comptable de Meaux

Le SGC de Meaux sera implanté au CDFiP de Meaux et recouvrera les activités SPL des trésoreries de Claye-Souilly et de Meaux Municipale et Banlieue.

La résiliation du bail générera une économie annuelle de 105 345 €

<b>Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les trésoreries constituant le SGC</b>					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Meaux Municipale et Banlieue	1	2	9	6	18
Trésorerie de Claye-Souilly	1	2	8	4	15
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>33</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le SGC</b>					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>34</b>

1 emploi comptable de A+ de la Trésorerie de Claye-Souilly est transformé en A+ administratif et permet la création de 1 CDL.

## Centre de Gestion Comptable de Provins

Le SGC du sud-est du département sera implanté au CDFiP de Provins et constitué au 1er janvier 2021 des activités SPL des trésoreries de Provins et de Nangis.

La résiliation du bail générera une économie annuelle de 37 719 €.

Au 1er janvier 2023, les activités de la trésorerie du Bassée-Montois rejoindront le SGC de Provins et la gestion de l'hôpital de Provins rejoindra quant à elle la trésorerie hospitalière du Sud du département constituée à la même date. Le SFACT (service facturier) adossé à l'heure actuelle à la trésorerie du Bassée-Montois sera alors adossé au SGC de Provins.

<b>Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les trésoreries constituant le SGC</b>					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Provins	1	2	7	4	14
Trésorerie de Nangis	1		1	2	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>18</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le SGC</b>					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>17</b>

1 emploi comptable de A+ de la Trésorerie de Nangis est transformé en A+ administratif et permet la création de 1 CDL.

## Elargissement du périmètre recouvrement du SIP de Provins

Dans le cadre du NRP, la direction a décidé de renforcer le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Provins avec le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Nangis et du Bassée-Montois à compter du 1er janvier 2021 dans la mesure où le SIP de Provins assure déjà la gestion de l'assiette de l'impôt.

Le SIP de Provins verra sa compétence géographique sur le recouvrement de l'impôt étendue à 58 communes supplémentaires portant ainsi sa compétence géographique globale à 94 communes.

**Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les trésoreries constituant le SIP**

	A+	A	B	C	Total
SIP de Provins	1	1	4	7	13
Trésorerie de Bassée-Montois					0
Trésorerie de Nangis					0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le SIP</b>					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

Le transfert du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Provins n'emporte pas de transfert d'emploi compte tenu de la diminution de charge transférée au SIP avec la mise en place du PAS. Toutefois, bien qu'aucun emploi ne soit transféré vers le SIP, l'agent, actuellement en charge du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Nangis sera affecté en surnombre au SIP selon son souhait.

**Pôle SIP de Lagny sur Marne**

Au 1er janvier 2021, le pôle SIP de Lagny sera implanté au CDFiP de Lagny sur Marne et sera constitué des activités (assiette et recouvrement) des SIP de Lagny et de Chelles.

Le transfert des activités du SIP de Chelles va entraîner sa fermeture au 1er janvier 2021.

Toutefois, un accueil fiscal sera mis en place au sein du CDFiP de Chelles permettant aux contribuables de s'y rendre afin d'y obtenir des renseignements et de s'acquitter de leurs obligations.

Cet accueil sera tenu par 9 agents du SIP de Lagny détachés à Chelles.

**Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2021) dans les services constituant le Pôle SIP**

	A+	A	B	C	Total
Lagny	1	1	9	16	27
Chelles	2	1	11	21	35
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>62</b>
<b>Postes de travail à implanter sur le Pôle SIP</b>					
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>61</b>

Le Pôle SIP de Lagny sera installé au 1<sup>er</sup> étage du site. Un ancien local d'archives de 96 m<sup>2</sup> a fait l'objet de travaux afin de le transformer en plateau pour accueillir les agents.

Les 4 agents du PCRFP actuellement installés sur le site de Lagny Delambre vont être installés au 1<sup>er</sup> étage de la trésorerie de Lagny CH Est Francilien (ancien logement du comptable).

**Mise en place des Conseillers aux Décideurs Locaux**

Le **Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)** sera entièrement dédié au conseil auprès des collectivités locales. Il s'agira d'un cadre A+ formé aux problématiques du secteur public local et disposant d'une parfaite connaissance de la cartographie des métiers de la DGFIP. Le CDL doit renforcer et améliorer le conseil et l'appui à la gestion des collectivités locales.

**Les missions du CDL sont soit assurées en propre, soit partagées avec le SGC.**

Les CDL seront en mesure de produire, avec l'appui du comptable du SGC, de la direction et de la mission régionale de conseil aux décideurs publics, des prestations pour répondre à des demandes spécifiques des collectivités. Ils seront le point d'entrée pour toute demande d'analyse financière et pourront eux-mêmes proposer spontanément une analyse financière prospective pour expertiser la solidité financière et la faisabilité de tout projet dont la DGFIP aurait connaissance.

Les emplois concernés par la mise en place des CDL sont au nombre de 12.

Emplois implantés au 1er janvier 2021		
	Périmètre géographique des CDL <u>CC</u> : Communauté de Communes <u>CA</u> : Communauté d'agglomération	A+
1 CDL à Chelles	CC Marne et Gondoire CC des portes Briardes CA Val d'Europe Agglomération CA Paris Vallée de la Marne	1
1 CDL à Coulommiers	CC des 2 Morins	1
1 CDL à Coulommiers	CA Coulommiers Pays de Brie	1
1 CDL à Meaux	CA Pays de Meaux CC Pays de l'Ourcq	1
1 CDL à Meaux	CA Plaines et Monts de France communes de la CA Roissy Pays de France sur le département 77	1
1 CDL à Provins	CC du Provinois	1
1 CDL à Provins	CC de la Brie Nangissienne CC du Val Briard	1
<b>Total</b>		<b>7</b>

Emplois implantés au 1er janvier 2023		
	Périmètre géographique des CDL <u>CC</u> : Communauté de Communes <u>CA</u> : Communauté d'agglomération	A+
1 CDL à Melun	CC Brie des rivières et châteaux CC Orée de la Brie communes de la CA Grand Paris Sud sur le département 77	1
1 CDL à Melun	CA Melun Val de Seine CA Pays de Fontainebleau	1
1 CDL à Fontainebleau	CC Pays de Nemours CC Gâtinais-val de Loing	1
1 CDL à Fontainebleau	CC Moret Seine et Loing CC du Pays de Montereau	1
1 CDL à Provins	CC du Bassée-Montois	1
<b>Total</b>		<b>5</b>

## Mise en place des accueils de proximité

Dans le cadre du NRP, la présence de la DGFIP dans le département se manifestera par des structures propres, par un accompagnement Finances Publiques au sein des Maisons de Services Aux Publics (MSAP) ou des futurs Espaces France Services (EFS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies).

A horizon 2023, la relation avec les contribuables sera organisée autour :

- **des 5 Pôle SIP de** Lagny, Meaux, Noisiel, Melun et Montereau et des 2 antennes SIP à Savigny-le-Temple et à Coulommiers ;
- **de 4 accueils CDFiP** implantés sur les CDFiP de Chelles au 1er janvier 2021, et de Fontainebleau, Nemours et Roissy au 1er janvier 2022 lors de la fusion des SIP actuels ;
- **de 6 permanences mairie** implantées sur les communes de Bussy-Saint-Georges, Claye-Souilly, Magny-le-Hongre, Ozoir la Ferrière, Rozay en Brie et Lieusaint.

Ces permanences mairies seraient mises en place lors de la campagne déclarative et des avis et assurées par les agents des SIP dont dépend la commune.

- **des MSAP et des EFS**

Dès 2019, la DDFiP a développé des partenariats avec les MSAP d'Avon, Bray sur Seine, Crécy la Chapelle, Dammartin en Goële, la Ferté Gaucher, Lagny sur Marne, le Châtelet en Brie, Lorrez le Bocage Préaux, Mary sur Marne, Nangis, Saint Fargeau Ponthierry, Villemer et le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Melun. Certaines d'entre elles ont déjà obtenu leur labellisation France Services.

Fin 2020 et au cours de 2021, les partenariats France Services devraient se développer en fonction des nouvelles labellisations prononcées par la Préfecture. À termes, la préfecture envisage la création d'une trentaine d'EFS sur l'ensemble du département.

### Pour la direction, le partenariat de la DGFIP dans les Espaces France Services se traduira de la façon suivante :

- l'accueil de premier niveau est assuré par l'animateur lui-même (préalablement formé par la DGFIP), avec si possible une réponse à l'utilisateur ;

- à défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP sera organisée, à travers les outils habituels de prise de RDV, lesquels pourront être mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement aux démarches numériques. Pour éviter tout déplacement dans les Centres des Finances Publiques, le RDV téléphonique sera privilégié. Par ailleurs, un référent DGFIP est désigné pour chaque EFS, afin que l'agent polyvalent de l'EFS puisse le joindre pour obtenir une réponse, en particulier dans les cas urgents ou de blocage administratif.

Le partenariat entre la DGFIP et les EFS implique des participations adaptées aux circonstances, au regard des besoins des usagers et des autres formes de présence de proximité de la DGFIP sur les territoires concernés.

A ce stade, aucune mise à disposition physique d'agent pour assurer des permanences physiques au sein des structures France Services ou l'accueil sur rendez-vous en visio-conférence, par des agents DGFIP n'est définie. Des postes d'animateurs au sein de ces structures seront offerts en 2021 aux agents DGFIP « potentiellement » intéressés.

Le recensement des agents DGFIP « potentiellement » intéressés pour constituer un vivier de candidats susceptibles d'exercer en tant qu'animateur au sein des Espaces France Services sera prochainement lancé.

**Pour l'alliance Cfdt-Cfdt, la direction ne veut pas mettre des agents dans des structures externes à la DGFIP. Cependant, elle prépare un vivier dans le cas où le préfet demanderait la mise à disposition d'agents.**



## OPH de Montereau

L'Office Public de l'Habitat du Pays de Montereau-Confluence Habitat change de régime budgétaire et comptable pour se soumettre aux règles de la comptabilité commerciale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Un protocole d'accord a été signé par l'OPH, la DDFIP 77 et la trésorerie de Montereau afin d'encadrer les aspects techniques et financiers des opérations de migration entre la trésorerie et l'OPH.

La convention partenariale qui prévoyait la mise à disposition de personnels et de matériels par l'OPH au profit de la trésorerie cesse au 31 décembre 2020.

Lors du Projet de Loi de Finances 2020, la direction générale avait fléchi la suppression de 2 emplois au titre de cette opération.

## Recrutement de contractuels de catégorie C

Par une note du 29 juillet 2020, la Direction Générale a lancé une campagne nationale de recrutement d'agents contractuels afin de pouvoir 24 emplois en catégorie A, 27 emplois en catégorie B et 219 emplois en catégorie C.

La DDFIP de Seine-et-Marne a reçu une dotation de 5 emplois de catégorie C à pourvoir par voie de recrutement contractuel.

« Au regard des besoins des services de la direction après le mouvement de septembre 2020 », **les emplois seront implantés comme suit :**

- 2 au SIP de Lagny sur Marne
- 1 au SIP de Roissy en Brie
- 1 au SIE de Sénart
- 1 à la trésorerie Seine-et-Marne amendes.

Les contrats proposés sont des CDD de droit public. La durée du contrat est de trois ans, renouvelable une fois, avec une période d'essai de 3 mois.

La direction a reçu 123 candidatures, en a sélectionné 23 et reçu 15 personnes en entretien.

La prise de fonction des 5 candidats retenus interviendra le 14 décembre 2020. La rémunération annuelle sera de 15 536 € pour une personne recrutée en dehors de la fonction publique.

**Les contractuels recrutés seront comptabilisés dans les effectifs et occuperont un emploi. Ils seront pris en compte pour l'élaboration des mouvements généraux de mutation 2021 et suivants.**

La « philosophie » de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est de favoriser la mobilité au sein de la fonction publique. Les dispositions de cette loi facilitent le recours aux contractuels, tout en maintenant le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires.

**Ce mode de recrutement doit permettre d'affecter des ressources sur l'ensemble du territoire, y compris sur des postes jugés moins attractifs ou dont les modalités d'exercice sont particulières.**

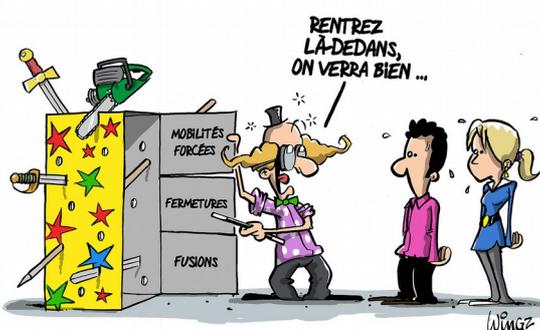
La doctrine d'emploi des contractuels ouvre ainsi le champ du contractualat à différentes situations:

- l'administration n'est pas en mesure de trouver, parmi les fonctionnaires, les compétences nécessaires à l'accomplissement du service public ;
- un projet nécessite la mobilisation rapide et circonscrite dans le temps d'agents dotés de compétences spécifiques ;
- pour des métiers spécifiques relevant des compétences socles de la DGFIP, une zone géographique reste déficitaire, en l'absence de titulaires volontaires pour y exercer.

Pour l'alliance CFDT-CFDT, ce mode de recrutement démontre que la Direction Générale n'est pas capable de faire de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. On peut craindre que ce type de recrutement ne serve qu'à faciliter la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et la démétropolisation des services.

En effet, concernant la Seine et Marne et en se référant à la doctrine d'emploi des contractuels, seul le NRP nécessite « la mobilisation rapide et circonscrite dans le temps d'agents dotés de compétences spécifiques ».

### RÉORGANISATION DES SERVICES



## Campagne d'évaluation 2020

La crise sanitaire liée au COVID 19 a perturbé la campagne annuelle d'évaluation des agents. Cependant, tous les entretiens ont été menés dans les délais.

Pour rappel, la campagne se déroule en 3 temps :

- l'entretien annuel avec le Chef De Service (CDS) formalisé par le Compte Rendu annuel de l'Entretien Professionnel (CREP),
- le recours devant l'Autorité Hiérarchique (AH) en cas de désaccord sur le CREP entre l'agent et le CDS, ce recours est un préalable à la saisine de la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL)
- le recours devant la CAPL lorsque l'AH a rejeté partiellement ou en totalité la demande de modification du CREP faite par l'agent.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de synthèse.

Année	Agents à évaluer	Entretiens réalisés	Entretiens réalisés (avec motif)	Refus d'entretien	Nombre de recours devant l'AH	Nombre de recours devant la CAPL
2019	1291	1199 92,87 %	52 2,13 %	30 2,32 %	13 (3 A, 6 B, 4 C) 1 %	9 (1 A, 5 B, 3 C) 0,7%
2020	1215	1199 94,70 %	45 3,70 %	19 1,6 %	7 (5 A, 2 B, 0 C) 0,6 %	6 (4 A, 2 B, 0 C) 0,6 %

### Recours devant l'AH :

En 2020, il y a eu 4 rejets et 3 admissions partielles.

Les contestations portaient principalement sur les profils croix (tableau synoptique) ainsi que sur les appréciations générales.

En 2019 sur les 13 recours, 4 rejets, 4 admissions partielles et 5 admissions ont été prononcés.

### Recours devant la CAPL:

En 2020, il y a eu 3 rejets et 3 admissions partielles.

Les contestations portaient principalement sur les profils croix (tableau synoptique) ainsi que sur les appréciations générales.

En 2019 sur les 9 recours, 3 rejets et 6 admissions partielles ont été prononcés.

## Budget participatif

La DDFiP de Seine-et-Marne a décidé d'expérimenter une nouvelle démarche ; le budget participatif. La division BIL (Budget, Immobilier, Logistique) qui pilote cette expérimentation.

Les objectifs recherchés sont :

- de favoriser la participation des services à certains choix budgétaires et à la conduite de projets (de la conception à la réalisation).
- d'identifier des besoins et des solutions au plus proche du terrain.
- d'associer et sensibiliser les agents au pilotage budgétaire.

Les thématiques prioritaires de l'expérimentation ont été définis :

- le cadre de vie au travail (aménagement d'espaces de convivialité, végétalisation) ;
- la promotion d'une démarche éco-responsable (développement des parcs à vélos, recyclages, économies d'énergie, tri sélectif...) ;
- l'organisation d'actions ou d'événements de sensibilisation aux innovations ;
- le développement de la responsabilité sociale de la DGFIP.

La DDFiP 77 a décidé d'expérimenter en 2020 le budget participatif pour le site de Provins et la Paierie Départementale à Melun.

Une phase de co construction a eu lieu avec les deux gestionnaires de site à l'automne 2020 avec un recueil des projets.

Les agents des sites ont été associés par des réunions avec leurs responsables de service.



### **Détail des aménagements proposés pour le site de Provins :**

- plantation d'un nouvel arbre (magnolia stellata à la demande du site) ;
- installation d'un abri à vélo permettant le développement des modes de transports doux pour les agents de ce site.

**Budget alloué 2.000 €.**

### **Détail des aménagements proposés pour la Paierie départementale** (dépenses de rafraîchissement des espaces sur site locatif),

- travaux de peinture pour les murs ;
- nettoyage des sols ;
- modification des plafonniers pour un meilleur confort visuel ;
- amélioration de l'espace de convivialité.

**Budget alloué 4.000 €.**

**En 2021, l'intégralité des sites du département a vocation à bénéficier de ce nouveau dispositif participatif.**



**Pour nous contacter :**

[cfdt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfdt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr)

**Vincent MAZELLA (06 58 65 44 95)**

[cftc.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr)

**Jacques PHILIPPE (06 20 69 41 53)**

